



Camping Les Ombrages

SAS au capital de 8000 €

Classé Tourisme ***

109 Route de Kerlann, 56340 Carnac

Siret : 881 172 514 00013 RCS Lorient – APE 5530Z

N° TVA intracommunautaire : FR 28 881 172 514

www.camping-les-ombrages.fr // contact@camping-les-ombrages.fr

02.97.52.16.52

06.11.27.87.24

CONTRAT DE RESERVATION

Nom.....

Noms des participants :

Prénom.....

Adresse.....

.....

Code Postal.....

Ville.....

Tél :.....

E-mail.....

Nationalité.....

Profession.....

N° Allocataire.....

Noms	Prénoms	Dates de naissance

Après avoir pris connaissance des conditions générales de réservation, du règlement intérieur, du tarif en vigueur, les accepte et désire réserver :

Un emplacement camping

CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION EMPLACEMENT

1-RESERVATION :

- a - Toute réservation d'emplacement est nominative. Le locataire ne pourra en aucun cas sous-louer ni céder sa location sans le consentement du camping.
- b - Tout versement d'acompte non accompagné de ce contrat ne pourra assurer la réservation. Après l'enregistrement définitif de la réservation, notre accord avec accusé de réception sera transmis au client.
- c - Un délai de 10 jours est alors accordé pour le paiement des arrhes (25% du prix du séjour). Au-delà, l'option est annulée. Vous pouvez utiliser notre formulaire. La location de votre emplacement ne devient définitive qu'après réception de la confirmation expédiée par nos soins.
- d - La Direction se réserve le droit de mettre un terme à l'enregistrement des réservations en fonction de l'affluence et sans préavis. Elle demeure seule juge de l'acceptation ou du refus d'une réservation sans avoir à s'en justifier.
- e - L'emplacement définitif sera déterminé par le camping le jour de l'arrivée.
- f - Le jour prévu de votre arrivée, l'emplacement sera disponible à partir de 12h et devra être occupé avant 19h.

2- ACOMPTE :

- a- L'acompte pour une location emplacement est de 25% du montant du séjour + 5 € frais de dossier (juillet et août)
- b- Le solde du séjour sera payable le jour de votre arrivée, pour la période mentionnée sur le contrat.
- c- Les frais de réservation et d'enregistrement seront réglés à la réservation et ne sont en aucun cas remboursables, de même que l'acompte en cas d'annulation.
- d- Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- e- Nous acceptons : Carte Visa/Mastercard , chèque, Espèces, Les frais de virement bancaire sont à la charge du client

3- ANNULATION :

Toute annulation d'une réservation doit être effectuée par écrit (Recommandé avec AR).

Le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous :

Annulation plus de 30 jours avant la date du début du séjour : 10% du montant de l'acompte sera conservé par le camping.

Annulation moins de 30 jours avant la date de début du séjour : la totalité du montant de l'acompte sera conservée par le camping.

4 - SEJOUR :

- a- Le jour du départ prévu, l'emplacement devra être libre à 12h. au plus tard. Pour tout départ après 12 h, une nuit supplémentaire sera facturée.
- b- En l'absence de message justificatif du client précisant son retard, l'emplacement deviendra disponible 24h après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat de réservation et l'acompte restera acquis à la Direction.
- c- Il appartient au campeur de s'assurer, le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, etc... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

5 - ANIMAL DOMESTIQUE : Votre animal devra être tenu en laisse, il doit être tatoué et son carnet de vaccination à jour doit pouvoir être présenté à tout moment. Il n'est pas autorisé à pénétrer dans les sanitaires. Il ne devra en aucun cas rester seul sur le camping. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont interdits.

6 - VISITEURS : Toute personne venant vous rendre visite doit être déclarée à l'accueil et doit éventuellement s'acquitter du tarif en vigueur. Les visiteurs devront laisser leur voiture au parking. Le règlement est affiché à l'entrée du camping, disponible aussi à l'accueil. Toute personne pénétrant dans le camping est tenue de le respecter.

7 - RESPONSABILITE : La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de : vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à un séjour, panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping. Lorsqu'un résident cause des nuisances aux autres résidents, ou atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour. Chaque locataire est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui.

En cas de litiges, le Tribunal de Commerce de Lorient sera déclaré compétent.